

DECISION N°26/2026

Le Maire de la Commune de CADENET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 52/2025 du 07 Juillet, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du CGCT, et notamment de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000,00 € ;

Vu les règles budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Vu le constat du sinistre survenu le **04/08/2026** sur le **Boulevard de la Liberté**, matérialisant un accident matériel ayant dégradé une barrière appartenant au domaine public communal ;

Vu le décompte des coûts des réparations s'élevant à un montant total de **272,88 € TTC**, inférieur au seuil de délégation fixé à 1 000,00 € ;

Considérant la décision de la commune d'effectuer le recouvrement en direct auprès du tiers responsable ;

Considérant la décision de la commune d'effectuer le recouvrement en direct auprès du tiers responsable ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est arrêté à l'encontre de Mme Laurent (Cassany) Karine, demeurant au **221 rue Cime de Viere – 84290 Cabrières D'Aigues**, une créance d'un montant total de **272,88€ TTC** correspondant au remboursement intégral des frais de remise en état du domaine public.

ARTICLE 2 : La créance visée à l'article 1 est détaillée comme suit :

Références	Désignation	Nombre / Quantité	Coût unitaire TTC	Montant Total TTC
SPSP	Barrière LISBONNE POROCITY	1	158,28 €	158,28 €
MO	Main-d'œuvre régie municipale	5 heures	22,92 €	114,60 €
TOTAL TTC				272,88 €

ARTICLE 3 : Un titre de recette d'un montant de 272,88 € TTC sera émis à l'encontre de Mme Laurent Karine et imputé sur le budget principal de la Commune de Cadenet - Exercice 2026 selon les modalités comptables M57 suivantes :

- Compte d'imputation : Compte 7588

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le 17/08/2026
Le Maire,
Jean Marc BRABANT

